



## CONCOURS



# Votez pour vos projets préférés !

Du 16 novembre au 6 décembre 2020, votez pour vos projets préférés sur le site du budget participatif !

*Publié le 23 juillet 2020*

Après les assises citoyennes de 2015 et la réussite des rencontres citoyennes en 2018, le Président Germinal PEIRO a souhaité lancer le premier budget participatif du Conseil départemental doté de 1 million d'euros. Avec cette initiative, il s'agit de renforcer la participation directe des citoyens à l'action publique.

## Pourquoi un budget participatif ?

Nous voyons émerger de plus en plus une demande des citoyens d'être mieux associés aux décisions qui les concernent. Il ne s'agit pas de remettre en cause le système de démocratie représentative, mais il y a un besoin de renouer des liens entre le politique et le citoyen. La disparition de nombreux services publics, les difficultés du monde rural et l'éloignement des centres de décisions font peu à peu s'estomper la notion d'intérêt général. Et pourtant, la vitalité des associations, culturelles, sportives sur notre Département démontre la nécessité d'encourager les démarches d'échanges et de partage.

## Comment ça marche ?

Dans un premier temps, les citoyens habitant le département peuvent déposer une idée sur la plateforme numérique : <https://budgetparticipatif.dordogne.fr/> (<https://budgetparticipatif.dordogne.fr/>) qui est dédiée au budget participatif. Une part de l'enveloppe globale du budget est consacrée à la réalisation de projets portés par des jeunes (- de 20 ans).

Chaque idée est dans un second temps analysée par les services départementaux sur sa capacité à être transformée en projet. Pour cela elle doit répondre à 4 critères :

- › elle est portée par un citoyen ou un collectif identifié,
- › elle répond à un besoin d'intérêt général,
- › elle correspond à une dépense d'investissement et son coût respecte le montant maximum attribuable,
- › elle est réalisable dans l'année suivante.

<https://www.dordogne.fr/information-transversale/actualites/le-budget-participatif-est-de-retour-20904?>

Une commission citoyenne composée d'élus et de citoyens candidats validera ensuite l'ensemble des projets qui seront publiés.

Lors de la troisième phase, chaque porteur de projet retenu peut faire campagne pour son projet. Chaque citoyen périgourdin peut alors voter pour trois projets minimum et six projets maximum.



Retrouver toutes les informations sur :

<https://budgetparticipatif.dordogne.fr/> (<https://budgetparticipatif.dordogne.fr/>)